

# Radiologues



© 2017 Les Echos Publishing

L'Union nationale des caisses d'assurance maladie (UNCAM) baisse à nouveau les tarifs de l'imagerie médicale avec à la clé une diminution pour les radiologues libéraux de leurs dépenses remboursables de quelque 59 millions d'euros en 2017.

Jusqu'à présent, l'UNCAM avait négocié des baisses tarifaires des dépenses d'imagerie avec les radiologues via les accords triennaux en 2010 et 2013. Mais faute d'avoir pu conclure un nouveau protocole triennal en 2016, c'est donc unilatéralement que l'Assurance maladie a prévu des mesures de diminutions pour 2017 !

Pour mettre en place cette baisse, l'Assurance maladie prévoit, en effet, deux changements. Tout d'abord, elle remplace la majoration de 21,8 % pour acte de radiographie « modificateur Z » (réservée aux médecins radiologues) par une majoration plus faible, dite « modificateur Y », fixée à 15,8 %, et applicable à tous les actes de radiographie quelle que soit la spécialité du médecin (radiologue, pneumologue ou rhumatologue). Cette mesure s'appliquera à compter du mois d'avril 2017.

Et compte tenu de la progression importante du volume des actes d'imagerie médicale (+4 % en 2015, +2,8 % en 2016), elle met en place également une baisse de 2 % sur les forfaits techniques d'imagerie (scanner, IRM et TEP) inversés aux exploitants des appareils pour la prise en charge des coûts d'amortissement et de fonctionnement. Cette mesure

s'appliquera dès le 13 février prochain.

© 2017 Les Echos Publishing